

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE DE LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Cette formation a pour but de vous faire découvrir les fondements légaux de la prévention en entreprise. Vous apprendrez à connaître les obligations de chacun, les principes généraux de prévention et les conséquences en cas de manquement.

Objectifs pédagogiques

- Comprendre les bases juridiques de la prévention dans le Code du travail.
- Identifier les neuf principes généraux de prévention.
- Connaître les obligations respectives de l'employeur et des salariés.
- Expliquer les sanctions possibles en cas de non-respect des règles.



Niveau Initiation



Tous publics



45 min environ



Aucun prérequis



Sans audio description
ni sous-titrage

Matériel nécessaire

- Disposer d'un ordinateur ou d'une tablette
- Une connexion Internet

Modalités d'évaluation des acquis

- Auto-évaluation sous forme de questionnaires
- Exercices sous formes d'ateliers pratiques
- Questionnaire de positionnement & Evaluation à chaud.

Moyens pédagogiques et techniques

- Accès au cours en ligne
- Cours théorique au format vidéo
- Accessible via un ordinateur ou une tablette
- Assistance par téléphone et/ou email



FORMATEUR(ICE) :

Disposant de plusieurs années d'expérience dans l'enseignement de cette discipline.



ACCESSIBILITE

Formations en distanciel accessibles aux personnes à mobilité réduite
Audiodescription et sous titrage non disponibles

PROGRAMME

Introduction

Le fondement légal de la prévention : le Code du travail

- Une obligation de résultat pour l'employeur
- Les neuf principes généraux de prévention

Les obligations de l'employeur

- Identifier, évaluer et prévenir les risques professionnels
- Informar et former les salariés
- Mettre en place des moyens matériels et organisationnels

Les obligations du salarié

- Respecter les règles de sécurité
- Signaler les dangers et coopérer à la prévention

Les sanctions en cas de manquement

- Sanctions envers l'employeur
- Sanctions envers le salarié

Conclusion